

# Compte rendu du conseil municipal

## Séance du jeudi 27 juin 2024

**Présents** : Jérôme BAUDOT, Christophe BERTHET, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN, Jocelyne NAMBOTIN, Geneviève LAMBERET, Yoann BERNARD

**Excusé** : 0

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Madame Jocelyne NAMBOTIN.

### **1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 3 mai 2024.**

Aucune objection n'ayant été apportée,

**le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.**

### **2 Décision modificative n°1 au budget principal pour ouvrir crédit sur dépense (Délibération 26-06-24)**

Le Maire, Serge GARDIEN expose au Conseil Municipal que pour le mandatement des écritures d'amortissements il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires de 1300 €

<b>Décision modificatif n°1</b>	
Budget principal – Fonctionnement - Dépense	
Article	Montant
61524(011)	-1 300,00 €
681(042)	1 300,00 €
Budget principal – Investissement - Recette	
Article	Montant
281531(040)	1 300,00 €
Budget principal – Investissement - Dépense	
Article	Montant
231(23)	1 300,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité d'approuver ce choix.**

## Compte rendu du conseil municipal

### Séance du jeudi 27 juin 2024

#### **3 – Modification du prix de la salle des fêtes en salle hors sac (Délibération 27-06-24)**

Le Maire, Serge GARDIEN, rappelle que les tarifs de location de la salle des fêtes pratiqués par la commune s'élève à 75 € la journée, 120 € les deux jours pour les extérieurs et de 40 € la journée et 60 € les deux jours pour les habitants d'Innimond.

Le prix de la location de la salle hors sac était de 1 € par personne (environ 2 heures).  
Le Maire propose d'appliquer pour cette utilisation un forfait de 20 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

#### **4 – Attribution de subventions à diverses associations pour l'année 2024 (Délibération 28-06-24)**

Le Maire, Serge GARDIEN rappelle qu'un montant de 1300 € a été mis au budget pour subventionner des associations.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer :

- 300 € à la MARPA « Les jardins de Courtanes » de Serrières-de-Briord
- 400 € au comité des fêtes d'Innimond
- 300 € à la ligue contre le cancer
- 300 € au sou des écoles de Lhuis

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces propositions**

#### **5 – Convention avec la CCPA pour l'aide aux études d'autoconsommation collective (Délibération 29-06-24)**

Le Maire, Serge GARDIEN informe le Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir de la CCPA une subvention forfaitaire de 6000 € pour l'engagement d'étude d'autoconsommation électrique (pose de capteurs sur les toits des bâtiments communaux). Pour ce faire une convention doit être signée avec la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.**

#### **6 – Acceptation du devis de CERIG pour l'application de gestion du cimetière (Délibération 30-06-24)**

Le Maire, Serge GARDIEN informe le Conseil Municipal que pour la gestion administrative des cimetières un logiciel doit être mise en place.

Afin d'avoir des informations plus complètes sur les emplacements, les concessions et les défunts, pour visualiser aussi la localisation, la disponibilité, l'état des concessions. Ce logiciel permet de faciliter le travail, de gagner du temps pour répondre aux citoyens.

- Le choix du prestataire est CERIG pour un coût de 1020 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les devis.**

## Compte rendu du conseil municipal

### Séance du jeudi 27 juin 2024

#### Points divers :

- Changement de secrétaire début septembre 2024

Notre secrétaire Laurence TAMISIER ayant l'opportunité d'un travail à temps plein dans l'autre mairie où elle travaillait conjointement avec Innimond, nous quittera début septembre.

Une offre d'emploi à France Travail est donc en ligne :

- 2 candidatures vont se présenter dans la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal. La séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance : Jocelyne NAMBOTIN